

RÉUNION

du CONSEIL MUNICIPAL de SAINTE-AUSTREBERTHE



Séance du 3 mai 2021



L'an deux mil vingt-et-un, le trois mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-neuf avril deux mil vingt-et-un s'est réuni à la salle Marcel Bertaux, sous la présidence de Monsieur Daniel GRESSENT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : quinze

Nombre de conseillers présents : dix

Étaient présents : Mr Didier BALLAND, Mr Christophe DESAULTY, Mme Cécile LEFRANÇOIS, Mr Jean BALLUE, Mr Thierry BRAQUEHAIS, Mme Monique DELABARE, Mr Jacky MORAND, Mme Catherine TRANOUEZ et Mr Didier PROD'HOMME.

Étaient absents excusés : Mme Pauline GRESSENT et Mr Bruno LAPIERRE.

Étaient absents : Mr David SAVOYE, Mr Yves LETELLIER et Mme Katia ANDRIEU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Catherine TRANOUEZ a été élue secrétaire.

• APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 9 MARS 2021

Le compte-rendu de la séance du mardi 9 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

• APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 16 AVRIL 2021

Le compte-rendu de la séance du vendredi 16 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

• VENTE DE LA PARCELLE COMMUNALE - 35 RUE DE FONTENELLE

Mr le Maire expose au conseil qu'une personne intéressée par la parcelle à construire située 35 rue de Fontenelle lui a fait une proposition d'achat à 30 000 euros net vendeur.

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité d'accepter la vente de cette parcelle au prix net vendeur de 30 000 euros et autorise Mr le Maire à signer tous les documents correspondants.

• TARIFS PÉRISCOLAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

A l'unanimité, le Conseil décide de réactualiser le prix des repas de la cantine pour l'année scolaire 2021/2022.

A compter du 1^{er} septembre 2021, les tarifs en vigueur seront donc les suivants :

- tarif normal : 3,60 € (au lieu de 3,55 €)
- tarif réduit : 3,20 € (au lieu de 3,15 €)
- tarif normal « hors commune » : 4,40€ (au lieu de 4,30 €)
- tarif réduit « hors commune » : 4,10€ (au lieu de 4,00 €)

Le tarif réduit étant applicable aux familles dont au moins trois enfants mangent à la cantine.

Les repas seront facturés au mois complet ou pour des jours fixes de la semaine. Seules, les absences justifiées pourront être déduites.

Les repas pris par les enseignants (titulaires ou remplaçants) seront acquittés au « tarif normal ».

Le Conseil décide à l'unanimité de fixer les tarifs pour la surveillance périscolaire comme suit :

- ↳ inscription annuelle (obligatoire pour toute fréquentation de la surveillance même exceptionnelle) : 10 €
- ↳ quart d'heure : 0,75 €
- ↳ goûter : 0,75 €
- ↳ majoration (reprise de l'enfant après l'heure) : 3,00 €

.PROJET DE PÉRIMÈTRE DE FUSION DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'AUSTREBERTHE ET DU SAFFIMBEC ET DU SYNDICAT MIXTE DES RIVIÈRES DE L'AUSTREBERTHE ET DU SAFFIMBEC

Après exposé de Mr le Maire et à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable sur l'arrêté préfectoral de projet de périmètre du futur syndicat fusionné accompagné de son projet de statuts.

. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Suite au signalement de comportements intolérables au restaurant scolaire, Mme Catherine Tranouez évoque la durée de présence chaque midi des enfants.

- Mr Thierry Braquehais continue sa prospection quant à l'installation d'une aire de jeux sur le jardin ; il communiquera prochainement des idées d'aménagement afin de peaufiner son étude

- Mr Jacky Morand signale quelques planches dangereuses sur le pont enjambant l'Austreberthe au niveau de la zone d'expansion de crue ; Mr le Maire va en informer le SIRAS responsable de son entretien.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Mr le Maire déclare la séance close à 20 heures 50 minutes.